

Autorisation parentale de sortir du territoire belge **(à faire valider par votre administration communale avant de nous la remettre)**

En Belgique, lorsque qu'un enfant mineur quitte le territoire belge, il doit être en possession de sa carte d'identité électronique (pour les moins de 18 ans) ou sa Kids ID (pour les moins de 12 ans). Si vous ne l'avez pas, il faut en faire la demande auprès de votre administration communale.

Pour quitter la Belgique sans ses parents, il doit également être muni d'une autorisation parentale de sortie du territoire que voici ci-dessous. Merci de nous la remettre complétée, signée et validée par votre administration communale.

Je soussigné,

NOM – Prénom (du responsable/parent):

Né à :

Date de naissance :

Adresse :

autorise par la présente : mon fils / ma fille / mes enfants :

NOM – Prénom :

Né à :

Date de naissance :

NOM – Prénom :

Né à :

Date de naissance :

NOM – Prénom :

Né à :

Date de naissance :

Dont je suis légalement responsable et sur le(s)quel(s) j'exerce l'autorité parentale en tant que père / mère / à quitter le territoire belge

dans le cadre du stage de ski organisé par Wapi Ski ASBL

se déroulant à :

Départ le/..../..... et retour le/..../.....

Date de signature :

Signature :



WAPI SKI ASBL
Rue Notre Dame 8 à 7950 Chièvres
wapiskiasbl@gmail.com
+32(0)474/445.51.86